



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



Compte-rendu du Collège départemental consultatif du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2)

Vendredi 26 janvier 2024

Ordre du jour :

- * Présentation des personnes qualifiées associatives désignées par le Préfet
- * Approbation du règlement intérieur du collège
- * Note d'orientation 2024
- * Questions diverses.

Présents :

- **Mme Joëlle Gras**, Secrétaire Générale adjointe ;
- **Mme Josy Poueyto**, Députée ;
- **Mr Jacques Duran**, Président de l'association Profession sport et loisirs 64 ;
- **Mme Florence Macon**, Directrice de l'association départementale des Francas.

En visioconférence :

- **Mme Maider Behoteguy**, Conseillère départementale à la vie associative ;
- **Mr Vincent Bru**, Député ;
- **Mr Francis Haurat**, Président de la Société d'astronomie de la côte basque ;
- **Mme Stéphanie Loustau**, Directrice de l'espace de vie sociale de Vic Bilh.

Au titre du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) :

- **Philippe Etcheverria**, chef de service ;
- **Jean Lavigne**, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ;
- **Caroline Sautet**, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ;
- **Laurent Vitalla**, conseiller technique pour les associations sportives ;
- **Laetitia Angué**, coordinatrice administrative, secrétaire de séance.

Le Collège départemental consultatif du FDVA s'est réuni en présentiel le **vendredi 26 janvier 2024 à 14h33**, sous la présidence de madame la Secrétaire générale adjointe (SGA), Mme Joëlle Gras. Le secrétariat de séance est assuré par le SDJES.

Mme Gras introduit la réunion en indiquant que la présentation des points à l'ordre du jour de la réunion sera assurée par Mr Etcheverria .



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



Un tour de table de présentation est effectué.

M. Etcheverria prend la parole et salue la présence des parlementaires.

Les membres du collège ont été préalablement destinataires du PowerPoint de présentation du FDVA2 et du projet de note d'orientation.

Présentations des personnes qualifiées associatives désignées par le Préfet :

Mr Etcheverria nomme les personnes qualifiées intégrant ce collège suite à la démission de deux membres et leur demande de se présenter. Il s'agit de Mr Haurat et Mme Loustau qui se présentent.

Un arrêté préfectoral de désignation a été publié sur le Registre des Recueil Administratifs en Préfecture.

Mr Etcheverria présente le règlement intérieur soumis à l'approbation du collège. Ce dernier est validé à l'unanimité.

Il commente ensuite le document power point qui synthétise les différents points de la campagne 2024 du FDVA 2 (cf. note d'orientation départementale 2024). Il rappelle l'importance du contrat d'engagement républicain instauré par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Mme Joëlle Gras demande si le nombre d'ETP fixé à 2 au plus est une règle stricte ou pas. Mr Etcheverria lui répond qu'il s'agit d'une priorité forte mais qu'un dépassement n'est pas bloquant dans une mesure acceptable. L'important reste de favoriser l'engagement bénévole.

Concernant l'enveloppe 2024, bien que non encore connue dans sa déclinaison départementale, elle est annoncée au moins égale à celle de 2023 mais sans garantie formelle au jour du collège.

Les priorités départementales sont identiques.

Par contre les modalités de financement ont changé concernant l'axe innovation avec un plancher de subvention fixé à 3000 euros au lieu de 4000. L'axe fonctionnement reste fixé à 1000 euros.

Mme Josy Poueyto demande ce qui est visé par la mention ODD figurant dans les priorités. Mr Etcheverria lui répond qu'il s'agit de tous les grands domaines de la vie en société qui ont à respecter voire conforter les principes issus de l'environnement durable.

Elle se questionne aussi quant à l'abaissement du plafond sur l'axe innovation, Mr Etcheverria confirmant qu'il s'agit d'une décision régionale.

Mr Bru quitte la réunion à 15h12.

Les modalités de transmission et de diffusion de l'appel à projets sont inchangées.



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



Le calendrier est rappelé

- le **29 janvier 2024** : Appel à projet diffusé ;
- le **28 mars 2024** : Date limite de dépôt de dossier ;
- **entre le 27 mai et le 7 juin 2024** : Réunion du collège départemental- présentation des avis des propositions de financement ;
- le **20 ou le 21 juin 2024** : Réunion de la commission régionale FDVA pour avis transmis au Préfet de Région.

Observations diverses :

Mr Jacques Duran prend la parole et souhaite attirer l'attention sur les petites associations qui se retrouvent dans des situations financières très difficiles. Beaucoup veulent arrêter l'activité. Les associations souffrent de la crise énergétique du fait de la fin du bouclier. Il souhaite que l'État puisse les aider à passer ce cap.

Mme Florence Macon surenchérit en rappelant que les grosses associations sont aussi des employeurs. La revalorisation des conventions collectives dans certains secteurs (social, animation) engendre un impact conséquent sur le fonctionnement. Les grosses associations ont un coût salarial important et les subventions n'augmentent pas.

Mme Stéphanie Loustau intervient et rappelle que le secteur associatif est en pleine mutation. Le modèle Social Economique est à repenser sur toutes les structures, surtout les plus petites associations.

Mr Etcheverria demande si les membres ont d'autres questions et remercie l'ensemble des participants.

Mme la Secrétaire générale adjointe remercie l'ensemble des participants pour leurs différentes contributions et clôt la séance à 15h50.

Fait à Pau le 29 janvier 2024

Pour le collège,
La secrétaire de séance

Laetitia ANGUE